



SAISON 2020 / 2021



SAMEDI 26 JUIN 2021

N°15



COUP DE ZOOM SUR L'ENTENTE SPORTIVE HAUT-FOREZ.

Le DISTRICT de la LOIRE de FOOTBALL tient à féliciter un club structuré et porteur d'un véritable esprit de famille.



Le club de L'ENTENTE SPORTIVE HAUT-FOREZ regroupe six communes : Boisset-Saint-Priest, Chenereilles, Margerie-Chantagret, Marols, Saint-Jean et Soleymieux,

Créé en 2003, il est le digne représentant de la fusion de trois clubs : A.S. Boisset-Margerie, A.S. Saint-Jean-Soleymieux et Olympique Marols-Chenereilles.



Samedi 05 juin sur le stade municipal de Margerie-Chantagret, les dirigeants, les parents et les joueuses du club ont fait coup double en recevant de la part de la FFF et du District des récompenses en équipements sportifs pour :

- le LABEL BRONZE FFF - ECOLE FEMININE DE FOOTBALL,
- le LABEL "CLUB MERITANT 2021" du DISTRICT.

Deux récompenses bien "méritées" pour un club dont la mascotte est un RENARD d'une belle couleur ORANGE comme celle du maillot de ses équipes.



AVEC LES CLUBS POUR LES CLUBS





PÔLE ADMINISTRATIF

SECRETARIAT GENERAL

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.70

ANNULATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

La saison 2020-2021, marquée par la crise sanitaire (Covid-19), le président du District de la Loire informe les présidentes & présidents de clubs, de l'annulation de l'A.G. de fin saison sportive.

L'A.G. financière devrait avoir lieu en octobre ou en novembre 2021. Date à définir.

FINALES DEPARTEMENTALES U15 - U18 & SPORT ADAPTE DIMANCHE 27 JUIN STADE DE L'OLYMPIQUE DE ST ETIENNE

14H00 - U15 - **ANDREZIEUX BOUTHEON / SORBIERS LA TALAUDIERE**

16H00 - SPORT ADAPTE - **HANDI-SUPPORTERS DE L'ASSE (CSADN ST ETIENNE) / FCOI FIRMINY**

18H00 - U18 - **ST GALMIER CHAMBOEUF / VEAUCHE** ou **ROANNE FOOT 42**

La 1/2 finale U18 opposant **ROANNE FOOT 42 / VEAUCHE** se déroulera **jeudi 24 juin 2021 à 20H00** au stade Malleval à Roanne.

ENGAGEMENTS SAISON 2021-2022

Les dates d'ouverture et de fermeture des engagements sont visibles dans chaque commission (voir PV)

Pour la saison 2021-2022, comme les saisons précédentes, les compétitions (championnats & coupes) s'enregistrent via FOOTCLUBS.

Vous devez également, saisir les noms des stades, les alternances, lever de rideau, les jours des rencontres ainsi que les horaires,

...

Important : il est impératif, qu'apparaisse dans la rubrique « club » un n° de téléphone de votre choix, pour que les clubs puissent se contacter, si besoin.

CONGES D'ETE

Lors des vacances d'été, les services administratifs du District de la Loire seront fermés, du **vendredi 23 Juillet au soir**, jusqu'au **dimanche 15 Août inclus**.

Le secrétariat du District de la Loire, accueillera le public le **lundi 16 Août 2021**, aux heures habituelles.

Bonnes vacances à tous !

BULLETIN D'INFORMATION

Le premier PV de la saison 2021-2022 sera celui du **samedi 21 Août 2021**.

SECRETARIAT GENERAL

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.90

Réunion du 21 juin 2021

AVIS IMPORTANT ENGAGEMENTS DES EQUIPES

Pour la saison 2021/2022, les championnats, déjà établis pour la saison précédente, seront reconduits dans les conditions simi-



laire, donc avec les mêmes poules pour les Seniors (D1 – D2 – D3 – D4) comme pour les Jeunes U18 et U15 (D1 – D2). Vous n'aurez donc qu'à confirmer vos engagements sur « Footclubs » avant les dates limites ci-dessous :

- **Seniors** : D1 – D2 – D3 = **dimanche 4 juillet**
D4 – D5 – Coupes du Roannais = **dimanche 18 juillet**
Loisir – Coupe de l'Amitié = **samedi 31 juillet**

Pour les Coupes, pas de pré-engagement, il faut engager une équipe supplémentaire.

- **Jeunes** : U18 D1 – D2 / U15 D1 – D2 = **samedi 31 juillet**
Coupes du Roannais = **samedi 31 juillet**
U18 D3 – U15 D3 = **mardi 31 aout**
U13 – U11 = **dimanche 12 septembre**
U9 – U7 = **dimanche 19 septembre**

Pour engager une ou des équipes supplémentaires

- Cliquer sur l'icône « engager une équipe » (en bas à droite)
- N'oublier pas ensuite de cliquer sur l'icône situé à côté de « District de la Loire » afin de choisir la rubrique « Délégation du Roannais »
- Choisir la catégorie.

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

En attendant la mise en place de la réforme du « Foot Loisir » pour la saison 2022/23, la saison prochaine reprendra sous sa forme habituelle, avec une poule du samedi et deux poules du vendredi qui resteront identiques. Il suffira pour cela de confirmer votre engagement sur « Footclubs ».

Cependant, comme il est pratiqué avec succès dans le secteur stéphanois et comme il a déjà été accueilli avec intérêt par plusieurs clubs du Roannais, nous vous proposons de créer dès cette prochaine saison une poule de "Foot Loisir à 7" pour les + de 40 ans dont les rencontres auraient lieu en semaine et n'empêcheraient pas, pour ceux qui le désirent, de participer aux rencontres du week-end.

La première démarche à effectuer est de nous faire connaître votre souhait (ou non) de participer à cette compétition par le biais du mail officiel de votre club à adresser à la Délégation (delegation-roanne@loire.fff.fr).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le règlement de cette catégorie sur le site du District, dans la rubrique "District" puis "Règlements Sportifs" ; vous pouvez également contacter Paul Brideau au 06 26 29 49 27.

Une réunion sera de toute façon organisée à la rentrée au sujet du "Foot Loisir".

PÔLE RÉGLEMENTAIRE

Marc MORETON

Tél : 07.61.54.07.65

RÈGLEMENTS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.79

Réunion du 21 Juin 2021

Présidente de séance : Mme Claudette JEANPIERRE
Présents : Mme JEANPIERRE - Mrs DURIEUX - CHABANY - GUIOTTO - SIDONI

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,



AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

DECISIONS RECLAMATIONS

AFFAIRE N°3

VEAUCHE N° 504377 contre ANDREZIEUX BOUTHEON FC N°508408

Championnat : Coupe de la Loire

Dossier N°3 :

Match ¼ de Finales Coupe de la Loire U18 – N°23352804 du samedi 12 juin 2021 à 16h

E.S. VEAUCHE (N° 504377) contre ANDREZIEUX-BOUTHEON F. C. (N°508408)

Réserves du club de l'E.S. Veauche sur la qualification de joueurs du club d'Andrézieux-Bouthéon F.C.

Séance du lundi 21 juin 2021

Composition de la Commission :

Présidente : Mme Claudette JEANPIERRE

Secrétaire : M. Serge GUIOTTO

Membres : M. Sérafino SIDONI - M. Jacques DURIEUX

Sur la forme :

Considérant que les réserves portées sur la feuille de match ne sont pas suffisamment motivées, dans le sens où elles ne se sont pas nominatives conformément à l'article 142.1 - Réserves d'avant match - ou portées sur « l'ensemble de l'équipe » conformément à l'article 142.4 - Réserves d'avant match- des Règlement Généraux (RG).

Pour ces motifs, la commission constate l'irrecevabilité des réserves d'avant match.

Considérant que la confirmation des réserves, adressée conformément à l'article 186- Confirmation des réserves-des RG, apporte les éléments manquants à la réserve portée sur la feuille de match.

Considérant, après avoir pris attache avec le service des règlements et contentieux de la Fédération, qu'il est confirmé que « la requalification de réserves en réclamation est une notion jurisprudentielle habituelle au niveau de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux, lorsqu'il est constaté que les réserves sont irrecevables mais que le courriel de confirmation envoyé dans les 48h amène, quant à lui, de nouveaux éléments qui permettent alors de considérer ce courriel comme une réclamation au titre de l'article 187 Réclamation-Evocation des RG ».

Pour ces motifs, la commission constate la recevabilité de la réclamation du club de l'E.S. Veauche, conformément à l'article 187 des RG.

Considérant que la confirmation des réserves, a été requalifiée en réclamation au titre de l'article 187 des RG, le club d'Andrézieux-Bouthéon F.C. (N° 508408) en a été informé par e-mail officiel du 17 juin 2021 afin qu'il puisse, le cas échéant, formuler ses observations dans le délai de deux jours.

Considérant les observations adressées, au District de la Loire, le 18 juin 2021, par le Club d'Andrézieux-Bouthéon F.C. :

Considérant que le Club d'Andrézieux-Bouthéon F.C., argue du fait que la saison 2020/2021 a été qualifiée de « saison blanche » par le Comex du 24 mars 2021, que les résultats ne peuvent pas être pris en considération, et par voie de conséquence, la participation des joueurs, visés par la réclamation, ne doit pas être prise en considération.

Considérant que le club Club d'Andrézieux-Bouthéon F.C., argue du fait que la qualification doit être appréciée au moment de la programmation du match, à savoir le 21 mars 2020, en tenant compte qu'à cette date le club évoluait en U18 R1 et non en U17 National, et que par voie de conséquence, les joueurs étaient en capacité de disputer la Coupe de la Loire.

Considérant que le Club d'Andrézieux-Bouthéon F.C., argue du fait que les règlements de la Coupe de la Loire ne sont pas conformes aux principes généraux du droit.

Sur le fond :

Considérant que la Coupe de la Loire est une compétition départementale et qu'il y a lieu de préserver une équité sportive en interdisant la participation des joueurs évoluant en championnat national, que ce principe est à l'origine de la modification des règlements de la Coupe de la Loire adoptés à l'occasion de l'Assemblée Générale du 10 janvier 2020, avec application immédiate.

Considérant qu'il est constaté que le joueur **Silva Christe** (N° licence : 254877360) du club (508408) Andrézieux-Bouthéon F.C. a participé à 7 rencontres du championnat U17 National entre le 13/09/2021 et le 25/10/2021

Considérant qu'il est constaté que le joueur **Besson Gabin** (N° licence : 2545891280) du club (508408) Andrézieux-Bouthéon F.C. a participé à 7 rencontres du championnat U17 National entre le 13/09/2021 et le 25/10/2021

Considérant qu'il est constaté que le joueur **Gokkaya Omer** (N° licence : 2545884354) du club (508408) Andrézieux-Bouthéon F.C. a participé à 7 rencontres du championnat U17 National entre le 13/09/2021 et le 25/10/2021



Considérant qu'il est constaté que le joueur **Morin Enzo** (N° licence : 2546099521) du club (508408) Andrezieux-Bouthéon F.C. à participé à 7 rencontres du championnat U17 National entre le 13/09/2021 et le 25/10/2021

Considérant que l'article 8 des règlements des Coupes de la Loire dispose que :

) Les joueurs de toutes les catégories de jeunes ayant participé à plus de 5 rencontres en championnat national ne pourront pas jouer en Coupe de la Loire.

Considérant que le service juridique de la F.F.F confirme que les matches joués durant la saison 2020/2021 ont une existence administrative, tant sur les plans disciplinaire et réglementaire, bien que la saison ait été déclarée « blanche ». Si les résultats sportifs n'ont, effectivement, pas été pris en considération pour établir des classements, en revanche, toutes les infractions disciplinaires et réglementaires ont été prises en considération et ont fait l'objet de sanctions, preuve que ces rencontres ont une existence.

A ce titre, le joueur KUCUK Yasin U17 licence N°2545742340, évoluant au club d'Andrezieux-Bouthéon, exclu le 18/10/2020 en championnat U17 National a été sanctionné de 2 matchs fermes, n'a pas pu participer à la rencontre du 12 juin 2021 à Veauche.

Considérant que le club d'Andrezieux-Bouthéon F.C. ne peut pas argumenter que la qualification des joueurs doit être considérée au moment de la programmation initiale du 21 mars 2020, alors que le joueur SYLVA Christ N°2545877360, ayant participé à la rencontre du 12 juin 2021, évoluait au club de l'A.S. Monchat Lyon (23483) pour la saison 2019/2020.

Considérant que conformément à l'article 120 des RG de la FFF, il convient de se référer à la date du match réellement joué (12 juin 2021) comme référence temporelle et non la détermination de la Coupe suivant sa saison ou sa programmation initiale. Autrement dit, bien qu'il s'agisse de la continuité de la Coupe de la saison 2019/2020, les conditions d'équité liées au niveau de jeu des joueurs, suivant l'application de l'article 8- a) doivent être prises en considération au moment de la rencontre.

Considérant que le Comité de direction du District de la Loire a décidé de reprendre les Coupes U15, foot adaptés et U18, de la saison 2019/2020 à l'occasion du Comité de Direction du 8 juin 2021, en s'appuyant uniquement sur la programmation définie au moment de l'arrêt des compétitions, dans le respect des règlements en vigueur.

Pour ces motifs, la commission des règlements ne retient pas les observations présentées le club d'Andrezieux-Bouthéon F.C. Et constate la validité de la réclamation du Club de l'E.S. de Veauche.

En conséquence, la commission des règlements décide :

Match perdu par pénalité au club (508408) Andrezieux-Bouthéon F.C., amende : 60€.

Gain du match au club de l'E.S. VEAUICHE.

Frais de dossier au club (508408) Andrezieux-Bouthéon F.C., amende : 40€.

Dossier transmis à la commission des Coupes pour suite à donner.

La présente décision est susceptible d'Appel auprès de la Commission d'Appel du District de la Loire dans les formes et délais prévus par les Règlements. Article 12 de Laura Foot et article 11.2 de la FFF.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.

La Présidente de séance
Claudette JEANPIERRE

Le Secrétaire
Serge GUIOTTO

PÔLE SPORTIF

Michel BARSOTTI

Tél : 06.74.09.64.01

SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

Réunion du 21 Juin 2021

Président : M. BOUGUERRA Momo

Présents : Mrs CHEUCLE Christian, GRAND René.

NOTE IMPORTANTE **AUX CLUBS - ENGAGEMENTS 2021 / 2022**

Afin de préparer la saison prochaine, les clubs doivent dès à présent s'engager pour le championnat seniors sur Foot Club, pour la



saison 2021 / 2022.

La date limite pour les équipes de D1, D2 et D3 est fixée **au 04 juillet 2021 minuit**.

La date limite pour les équipes de D4 et D5 est fixée **au 18 juillet 2021 minuit**.

La formation des poules reste inchangée pour la nouvelle saison. Toutefois des aménagements pourront être effectués suivant les engagements dans toutes les catégories.

Les équipes du secteur Roannais qui étaient géré par la commission seniors de la Délégation du Roannais devront s'engager à la Délégation du Roannais.

Toutes les autres équipes qui étaient géré par la commission seniors du District de la Loire devront s'engager au District de la Loire.

COUPE DE LA LOIRE :

Les équipes désirant s'engager en Coupe de la Loire seniors sont priées de s'engager, attention il n'y a pas de pré-engagement.

La date limite est fixée **au 04 juillet 2021 minuit**.

COURRIER RECU

VILLE DE SAINT ETIENNE : planning des terrains du 18 juin au 21 juin 2021. Noté

ABH FOOTBALL : concerne votre mail pour votre retrait des matchs amicaux. Noté

PROGRAMMATION

MATCHS AMICAUX

Tous les clubs concernés par les matchs amicaux du 13, 20 et 27 juin sont priés de prendre note du calendrier des matchs programmés ci-dessous. Toute demande de programmation d'arbitres officiels doit être effectuée via la commission des arbitres.

La commission senior a planifiée les matchs amicaux le dimanche à 15h00. Toutefois la date du samedi en diurne ou en nocturne peut être envisagé, suivant le couvre-feu, avec l'accord des clubs.

Veuillez noter qu'il est obligatoire d'établir une feuille de match papier.

SECTEUR ROANNAIS

Match sur le terrain du premier nommé

DIMANCHE 27 JUIN A 15 H00

Commelle D1 / St Denis Cabanne D3

Goal Foot D3/ Filerin D3

OL Est Roannais D3 / Loire Sornin D2

Loire Sornin 2 D4 / Goal Foot 2 D5

PROGRAMMATION

MATCHS AMICAUX

SECTEUR STEPHANOIS

Le match amical FOUILLOUSE D3 / ABH D4 est annulé suite au désistement du club de ABH. Les clubs sont priés d'en prendre bonne note.

Match sur le terrain du premier nommé

DIMANCHE 27 JUIN A 15 H00

Suc Terrenoire D3 / Villars D4

Fouillouse D3 / ABH D4 **ANNULE**

Villars D2 / Metare D3

Sorbiers Talaudiere D2 / Sury D2

Hautes Chaumes D5 / Perigneux Foot loisirs

St Maurice en Gourgois D3 / Toranche D3

Feu vert D3 / Bonson St Cyprien D4

Exempt : Toranche D4





SENIORS

Délégation du Roannais
Tél : 04.77.44.51.95

Réunion du 21 juin 2021

Présents : MM. Alain CABERLON - André MAGNIN
Responsable : M. Alain CABERLON

ENGAGEMENTS DES EQUIPES

Pour la saison 2021/2022, les championnats, déjà établis pour la saison précédente, seront reconduits dans les conditions similaires, donc avec les mêmes poules pour les Seniors (D1 – D2 – D3 – D4) comme pour les Jeunes U18 et U15 (D1 – D2). Vous n'aurez donc qu'à confirmer vos engagements sur « Footclubs » avant les dates limites ci-dessous :

- **Seniors** : D1 – D2 – D3 = **dimanche 4 juillet**
D4 – D5 – Coupes du Roannais = **dimanche 18 juillet**
Loisir – Coupe de l'Amitié = **samedi 31 juillet**

Pour les Coupes, pas de pré-engagement, il faut engager une équipe supplémentaire.

Pour engager une ou des équipes supplémentaires

- Cliquer sur l'icône « **engager une équipe** » (en bas à droite)
- N'oublier pas ensuite de cliquer sur l'icône situé à côté de « **District de la Loire** » afin de choisir la rubrique « **Délégation du Roannais** »
- Choisir la catégorie.

Retour des Coupes du Roannais Intersport SENIORS

Les clubs suivants sont priés de nous retourner les Coupes du Roannais Seniors Intersport de 2019 :
D3/D4 : CREMEAUX
D5 : VILLEREST

JEUNES

District de la Loire
Tél : 04.77.92.28.87

Réunion du 21 Juin 2021

Président : Charles BOULOGNE 06 81 76 10 01
Membres :
Secrétaire : Gérard D'ANGELO 06 15 97 16 67
Secrétaire Adjoint : Michel RIBIER : 04 77 92 28 87
Coupes : Guy DEBLIQUIS 04 77 92 28 87 (lundi, mercredi et vendredi après-midi)
U13 : Toufik OUAAMARI 06 01 13 27 19
U13 : Laurence PASQUIER 06 51597390
U18, U15 : Charles BOULOGNE 06 81 76 10 01
U 7 : Georges FORTI 07 86 52 11 34 (Vend. après-midi)
U9 / U11 : Alain CERRUTTI 06 79 86 98 88 (après 18h)

INFORMATIONS AUX CLUBS

IMPORTANT

Il arrive très souvent que les responsables des catégories jeunes, au District de la Loire, doivent appeler en urgence les



responsables des catégories concernées. Malheureusement un grand nombre de clubs n'ont communiqué aucun numéro de téléphone, ou les noms ne sont plus d'actualité.

Nous demandons aux clubs de bien vouloir mettre à jour leurs coordonnées sur leurs sites. Par avance, merci.

COURRIERS REÇUS DES CLUBS

As Savigneux Montbrison : plateau U9 du 26/06, lu et noté.

Fc St Charles Vigilante : réservation terrain, lu et noté.

Fc St Charles Vigilante : retrait plateaux U13, lu et noté.

Rappel :

Pour toute demande d'engagement en U7, U9, U11, celle-ci doit être faite par mail envoyé au District, à la catégorie concernée. Merci d'avance.

U18

Les clubs intéressés pour jouer en U16 district ou en U16 interdistrict doivent appeler C. Boulogne au 0681761001 au plus vite.

Les clubs intéressés pour jouer en U20 interdistrict doivent appeler C. Boulogne au 0681761001 au plus vite.

U15 et U18

Les poules D1 et D2 pour la saison pour la saison 2021/2022 seront les mêmes que pour la saison 2020/2021. Vous pouvez dorénavant vous inscrire sur Footclubs. Les délais d'inscription sont le 31 juillet pour les D1 et D2 et le 31 août pour les D3 première phase ainsi que pour les U14.

U18

Journée du 26 juin à 15 heures

Suite au retrait de Sorbiers la Talaudière 3 et de Montreynaud, la Métare recevra Sorbiers la Talaudière 2

Niveau D1 et D2

Sorbiers la Talaudière 1 - Cellieu

Ht Pilat - St Chamond 1

Villars - Espoir foot

Niveau D3

St Anthème - Ht Forez

St Chamond 2 - S.U.C. Terrenoire

Avant-garde - St Joseph St Martin

La Métare - Sorbiers la Talaudière 2

U15

U15

Journée du 27 juin à 10 heures

Retrait de Montreynaud d'où Ht Pilat 2 exempt

Niveau D1

Anzieux - St Chamond

Sorbiers la Talaudière 2 - Villars

Niveau D2

Sorbiers la Talaudière 3 - ABH

St Romain le Puy 1 - St Anthème

St Charles 1 - Cellieu

Ht Pilat 1 - La Métare

Niveau D3

St Chamond U14 - Avant-garde

Genilac - Espoir foot 2

Usson - St Charles 2

F.C. St Etienne - Espoir Foot 1

St Anthème - St Romain le Puy 2

Exempt - Ht Pillat 2

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à appeler Charles Boulogne au 0681761001

U13 RAPPEL

Les clubs engagés sur les plateaux doivent impérativement jouer les journées programmées.



En cas de problème de dernière minute, les clubs doivent **aussi et impérativement** contacter les clubs adverses et la commission jeunes au District de la Loire.
Merci de bien vouloir respecter ces consignes.

COUPES DE LA LOIRE JEUNES

Les clubs finalistes, des Coupes de la Loire U15 et U18, ainsi que le club organisateur, sont, cordialement, invités à une réunion d'informations, qui se déroulera, le mercredi 23 juin 2021, à 18h30, au DISTRICT de la Loire.

JEUNES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.92.28.87

Réunion du 21 juin 2021

Responsable Commission : M. Paul BRIDEAU : 06-26-29-49-27

Membres : MM. Jean-Luc AUGEREAU : 06-65-24-14-40 - Jean-Louis MICHEL : 06-79-04-61-39

ENGAGEMENTS DES EQUIPES

Pour la saison 2021/2022, les championnats, déjà établis pour la saison précédente, seront reconduits dans les conditions similaires, donc avec les mêmes poules pour les Jeunes U18 et U15 (D1 – D2). Vous n'aurez donc qu'à confirmer vos engagements sur « Footclubs » avant les dates limites ci-dessous :

- U18 D1 – D2 / U15 D1 – D2 = **samedi 31 juillet**

- Coupes du Roannais = **samedi 31 juillet**

- U18 D3 – U15 D3 = **mardi 31 aout**

- U13 – U11 = **dimanche 12 septembre**

- U9 – U7 = **dimanche 19 septembre**

Pour engager une ou des équipes supplémentaires

- Cliquer sur l'icône « engager une équipe » (en bas à droite)

- N'oublier pas ensuite de cliquer sur l'icône situé à côté de « District de la Loire » afin de choisir la rubrique « Délégation du Roannais »

COUPES DU ROANNAIS

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES

- Dans le contexte actuel qui recommande de tout mettre en œuvre pour optimiser les conditions de reprise du sport, les clubs qui vont participer aux finales des Coupes des Jeunes (Loire et Roannais) seront autorisés à inscrire 16 joueurs (au lieu de 14) sur la feuille de match.

Par contre, la règle restrictive de deux changements seulement autorisés dans les 10 dernières minutes de la rencontre, reste applicable.

La FMI a été modifiée pour permettre l'application de cette mesure.

CHAQUE CLUB DOIT SE PRESENTER AVEC SA TABLETTE MISE A JOUR.

U18

Résultats ¼ de finale :

Roannais Foot (42) 6 Commelle 2

Loire Sornin 4 Avenir Côte 0

Essor 3 Rhins Trambouze 3 (3 tirs au but à 4)

Finerbal 0 Est Roannais 5



Résultats 1/2 finales :

Loire Sornin 2 Roannais Foot (42) 1
Est Roannais 2 Rhins Trambouze 3

Finale (samedi 26 juin à 18h30, au stade Malleval de Roanne)

Loire Sornin – Rhins Trambouze
Arbitres : Noë BISSUEL – Mélih ACAR – Méthéan GEZGIN

U15

Résultats ¼ de finale :

Loire Sornin 1 Essor 4
Avenir Côte 1 Roanne Parc 1 (5 tirs au but à 4)
Goal Foot 1 Le Coteau 4
Roannais Foot 42 bat Roanne Fc par forfait

Résultats 1/2 finales :

Le Coteau 1 Roannais Foot (42) 3
Essor 3 Avenir Côte 1

Finale (samedi 26 juin à 16h, au stade Malleval de Roanne)

Roannais Foot 42 – Essor
Arbitres : Soulaïman ASSIF – Kylian BERNIGAUD – Eloïse PIVOT

FOOT D'ANIMATION

U13

Samedi 26 juin à 15h

Cours – Est Roannais - Commelle
Rhins Trambouze 1 – Roanne Parc
Finerbal – Goal Foot 1 – Bois Noirs 1-2 (à Balbigny)

U11

Plateaux du samedi 26 juin (10h - 12h)

A Cours :

- Cours 1 - Est Roannais - Loire Sornin
- Cours 2 – St Denis de Cabanne

A Neulise (Goal Foot) : Commelle - Goal Foot – Rhins Trambouze

A Roanne Parc des Sports : Parigny – Roanne Fc - Roanne Parc

U9

Plateaux du samedi 26 juin (10h - 12h)

A Cours : Cours 1 - Est Roannais 1 - Parigny 1

A Thizy les Bourgs (Rhins Trambouze) :

- Loire Sornin 1-2 - Rhins Trambouze 1 - Roanne Parc 1 - St Denis de Cabanne 1.
- Loire Sornin 3 - Rhins Trambouze 2 - Roanne Parc 2(F) - St Denis de Cabanne 2.

A Commelle :

- Avenir Côte 1-2 - Commelle 1 - Finerbal 1 - Goal Foot 1 - Ouches 1.
- Avenir Côte 3-4 - Commelle 2 - Finerbal 2 - Goal Foot 2-3 - Ouches 2.



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON **2020 / 2021**

PV N°15 DU SAMEDI 26/06/2021

U7

Plateaux du samedi 26 juin (14h - 16h)

A Thizy les Bourgs (Rhins Trambouze) : Parigny 1 - Rhins Trambouze 1-2 - Riorges 1-2 – Cours 1 – St Denis de Cabanne 1
A St Just la Pendue (Goal Foot) : Est Roannais 1 - Goal Foot 1-2 - Loire Sornin 1-2 - Roanne Parc 1.

FUTSAL

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.80

Réunion du 21 Juin 2021

Président : Patrick GADEYNE 09 75 66 26 33 - 06 73 40 75 82
Membre Saint-Etienne : Salah BENBELAID 06 62 19 56 42
Membres Roanne : Jean- Marc ALLEGRE 06 63 57 93 94
Jean- Luc AUGEREAU 06 65 24 14 40
Jean-Louis MICHEL 06 79 04 61 39

INFORMATIONS

Le Service des Sports de la Ville de Saint-Etienne, aucuns accès au gymnase de La Rivière jusqu'à la fin du Mois de Juin, cause neutralisation entre le Vendredi 18 Juin jusqu'au Lundi 28 Juin (Elections).

L'accès au gymnase pas avant début Septembre, pour le moment je n'ai pas aucunes informations concernant les dispositions sanitaires qui seront en vigueur à ce moment-là.

En attente de confirmation du Service des Sports, nous devrions avoir les mêmes créneaux, **le Lundi de 18 h à 23 h, le Jeudi de 20 h à 23 h et le Vendredi de 18 h à 23 h.**

ENGAGEMENTS POUR LA SAISON 2021 - 2022 CHAMPIONNAT ET COUPE

Les engagements pour le Championnat doivent se valider obligatoirement **par Footclubs jusqu'au 17 Septembre 2021.**

Pour les nouveaux clubs qui veulent incorporer le championnat Futsal, il est PREFERABLE d'avoir un gymnase à disposition dans la ville ou commune où le club est affilié.

Les engagements pour la Coupe **jusqu'au 27 Novembre 2021.**

ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

Réunion du 21 juin 2021

- Désignations : Yann DUSSUD : 0788367709

AVIS AUX ARBITRES

DOSSIER RENOUVELLEMENT, en ligne sur le site du District



Merci d'imprimer, de remplir, de signer et de retourner à la Délégation, au plus tôt, votre dossier de renouvellement.

Date limite de retour le 16 juillet : au-delà, un malus s'appliquera.

Le dossier administratif comprend la fiche de renseignements, la charte, le droit à l'image et l'autorisation parentale pour les arbitres mineurs

DOSSIER MEDICAL à imprimer et remplir.

Bien lire avant de retourner et avoir rempli les bonnes pages

RAPPEL : le dossier médical doit être validé par le médecin référent, au moins 15 jours avant le début des compétitions, pour être apte à être désigné

SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

Réunion du 21 juin 2021

- Désignations : Yann DUSSUD : 0788367709

AVIS AUX ARBITRES

DOSSIER RENOUELEMENT, en ligne sur le site du District

Merci d'imprimer, de remplir, de signer et de retourner à la Délégation, au plus tôt, votre dossier de renouvellement.

Date limite de retour le 16 juillet : au-delà, un malus s'appliquera.

Le dossier administratif comprend la fiche de renseignements, la charte, le droit à l'image et l'autorisation parentale pour les arbitres mineurs

DOSSIER MEDICAL à imprimer et remplir.

Bien lire avant de retourner et avoir rempli les bonnes pages

RAPPEL : le dossier médical doit être validé par le médecin référent, au moins 15 jours avant le début des compétitions, pour être apte à être désigné



LOIRE HAUTE-LOIRE

Loire
LE DÉPARTEMENT

AMENDES



Club :		508408		ANDREZIEUX-BOUTHEON F. C.	
Dossier :	19506400	du	22/06/2021	Coupe Loire U18/ Phase 1	Poule Unique 23352804 12/06/2021
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL				
Décision :	40	Amende :	Match Perdu Par Penalite	Date d'effet	Date de fin Fin récidive Montant
				21/06/2021	21/06/2021 60,00€
Dossier :	19506401	du	22/06/2021	Coupe Loire U18/ Phase 1	Poule Unique 23352804 12/06/2021
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL				
Décision :	39	Amende :	Remboursement Frais De Dossier	Date d'effet	Date de fin Fin récidive Montant
				21/06/2021	21/06/2021 40,00€

Club :		518872		ST ETIENNE U.C. TERRENOIRE	
Dossier :	19506392	du	22/06/2021	U18 D3/ 1°Phase	Poule B 23038063 10/10/2020
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL				
Décision :	61	Amende	Frais de dossier discipline 1 club	Date d'effet	Date de fin Fin récidive Montant
				21/06/2021	21/06/2021 40,00€
Dossier :	19506393	du	22/06/2021	U18 D3/ 1°Phase	Poule B 23038063 10/10/2020
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL				
Décision :	72	Frais d'instruction		Date d'effet	Date de fin Fin récidive Montant
				21/06/2021	21/06/2021 100,00€

Club :		518426		U.S. VILLEREST	
Dossier :	19506398	du	22/06/2021	District 2/ Phase Unique	Poule B 22894118 03/10/2020
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL				
Décision :	61	Amende	Frais de dossier discipline 1 club	Date d'effet	Date de fin Fin récidive Montant
				21/06/2021	21/06/2021 40,00€
Dossier :	19506399	du	22/06/2021	District 2/ Phase Unique	Poule B 22894118 03/10/2020
Personne :	S.G - SECRETARIAT GENERAL				
Décision :	72	Frais d'instruction		Date d'effet	Date de fin Fin récidive Montant
				21/06/2021	21/06/2021 100,00€

Total Général :	380,00€
-----------------	---------